



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
25 MAI 2015 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 15-05-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU le bien collectif que constitue le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal;

ATTENDU l'importance de préserver le patrimoine bâti de Ville Mont-Royal;

RESOLUTION NO. 15-05-01

Subject: Adoption of Agenda

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

"WHEREAS collective well-being constitutes the character of the Town of Mount Royal's Garden City;

WHEREAS we are committed to preserving the built heritage of the Town of Mount Royal;

ATTENDU l'importance de préserver les vues urbaines de Ville Mont-Royal;

ATTENDU l'importance de préserver le couvert végétal de Ville Mont-Royal;

ATTENDU les différentes étapes de la Consultation sur le Patrimoine et l'Urbanisme;

ATTENDU le travail d'encadrement de cette Consultation sur le Patrimoine et l'Urbanisme qui a été confié aux firmes BC2 et Régis Côté;

ATTENDU l'absence de documents préparés par ces firmes de consultants pour justifier leurs recommandations;

ATTENDU le caractère sommaire et non explicite du document de recommandations préparé par les consultants (le contenu de ce document faisant partie intégrante de la proposition);

ATTENDU les sommes consenties à ces firmes de consultants et payées par les contribuables de Ville Mont-Royal;

ATTENDU la nécessité pour les élus municipaux d'être informés adéquatement sur les enjeux découlant de la Consultation sur le Patrimoine et l'Urbanisme;

ATTENDU l'importance des orientations qui seront privilégiées suite à cette Consultation sur le Patrimoine et l'Urbanisme;

ATTENDU la lettre adressée par le conseiller Louis Dumont au maire Philippe Roy en date du 18 mai 2015 (le contenu de cette lettre faisant partie intégrante de la proposition);

Reporter la date prévue de la soirée d'information portant sur les orientations générales dans le cadre de la Consultation sur le Patrimoine et l'Urbanisme de façon à permettre aux élus de disposer de toutes les informations nécessaires à la compréhension et à l'analyse des recommandations formulées par les consultants.».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 mai 2015.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

WHEREAS we are committed to preserving the urban landscape of the Town of Mount Royal;

WHEREAS we are committed to preserving the vegetation cover of the Town of Mount Royal;

WHEREAS we have considered the different phases of the Consultation on Heritage and Urban Planning;

WHEREAS the project development of this Consultation on Heritage and Urban Planning was assigned to firms BC2 and Régis Côté;

WHEREAS these consulting firms did not provide any prepared documents to justify their recommendations;

WHEREAS the recommendation document prepared by the consultants was brief and non-explicit nature in nature (the content of the document being an integral part of the proposal);

WHEREAS we have considered the amounts allocated to these consulting firms and paid by the taxpayers of the Town of Mount Royal;

WHEREAS it is necessary for municipal councillors to be adequately informed of the issues surrounding the Consultation on Heritage and Urban Planning;

WHEREAS we have considered the importance of the orientations that will take priority following this Consultation on Heritage and Urban Planning;

WHEREAS a letter was sent to Mayor Philippe Roy from Louis Dumont, dated May 18, 2015, (the letter's content being an integral part of the proposal);

To postpone the date set for the information evening on general orientations concerning the Consultation on Heritage and Urban Planning so as to allow the councillors to review all the information necessary in order to understand and analyze the consultants' recommendations. ".

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of May 25, 2015.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 19 et 8 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 45.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015

RÉSOLUTION N° 15-05-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-05-02

Subject: Adoption of Minutes of April 27, 2015 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 27, 2015, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 27, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - état comparatifs
- .2 Liste des commandes - avril - 5 000 \$
- .3 Liste des commandes - avril - 25 000 \$
- .4 Liste des achats
- .5 Liste des chèques
- .6 Rapport - ressources humaines
- .7 Permis et certificats

6. Modification au calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 15-05-03

Objet : Modification au calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De modifier le calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil afin de prévoir que la séance du mois de juin se tiendra lundi, 22 juin 2015, 19 h, plutôt que le 15 juin 2015.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 15-05-03

Subject : Change to the 2015 calendar of regular Town Council meetings

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To change the 2015 calendar of regular Council meetings so that the June meeting will be held on Monday, June 22, 2015, 19:00, instead of June 15, 2015.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

7. Reddition finale dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 du MAMOT

RÉSOLUTION N° 15-05-04

Objet : Reddition finale dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 du MAMOT

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance de la reddition de compte finale préparée par la directrice des Services techniques, Mme Isabel Tardif;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver les travaux de la reddition des comptes finale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec TECQ 2010-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-05-04

Subject : Final Accountability in the MAMOT 2010-2013 TECQ Program

WHEREAS the Town of Mount Royal has taken knowledge of the final accountability prepared by Ms Isabel Tardif, Director of Technical Services;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the final accountability for the "Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec TECQ 2010-2013".

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Nomination du chef de division-ressources informatiques

RÉSOLUTION N° 15-05-05

Objet : Nomination du chef de division-ressources informatiques

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU l'article 71 de la Loi des cités et villes : *Le Conseil nomme par résolution les fonctionnaires et les employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la municipalité, et fixe leur traitement;*

ATTENDU l'absence du rapport du comité de sélection;

ATTENDU l'absence d'information concernant le processus décisionnel qui a mené à la proposition apparaissant au point 9 de l'ordre du jour;

ATTENDU le peu d'éléments qui permettent de juger de la rémunération qui sera consentie au candidat retenu;

De sursoir à la nomination du chef de division – ressources informatiques jusqu'à ce que les documents pertinents soient rendus disponibles aux membres du Conseil et qu'ils les aient analysés.».

RESOLUTION N° 15-05-05

Subject : Appointment of the Head of Division - Computer Resources

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

"WHEREAS in section 71 of the *Cities and Towns Act*: *The Council appoints by resolution the civil servants and employees that it considers necessary for the municipal administration and determines their remuneration;*

WHEREAS there has been no report from the selection committee;

WHEREAS there is a lack of information concerning the decision process that led to the proposal found in item 9 of the agenda;

WHEREAS few elements facilitate the determination of the remuneration to be allocated to the selected candidate;

To defer the appointment of the head of division of Computer Resources until the relevant documents are made available to Council members and they have conducted their analysis of them.."

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

This motion failed for lack of second.

PROPOSITION PRINCIPALE

MAIN MOTION

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De nommer M. Anthony Francis au poste de chef de division-ressources informatiques au service de la trésorerie et des ressources matérielles, cette nomination prenant effet le 8 juin 2015;

To appoint Mr. Anthony Francis to the position of Head of Division-Computer Resources within the Treasurer's Office and Material Resources Department effective June 8, 2015;

D'accorder à M. Francis une rémunération globale selon la politique de reconnaissance des cadres de la Ville de Mont-Royal.

To grant Mr. Francis a global remuneration in accordance with the Town of Mount Royal recognition polity for management personnel.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

9. Règlement hors cour - poursuite de la société TTI Environnement inc.

RÉSOLUTION N° 15-05-06

RESOLUTION N° 15-05-06

Objet : Règlement hors cour - poursuite de la société TTI Environnement inc.

Subject : Out of court settlement - TTI Environment inc. lawsuit

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'accepter le reçu-quittance et transaction à intervenir dans le cadre de la poursuite intentée par la société TTI Environnement inc. et portant le numéro 500-22-216242-142, et ce, pour un montant de 19 742,37 plus les taxes applicables.

To agree to the release and transaction to settle the lawsuit attempted by TTI Environnement inc. bearing the number 500-22-216242-142, for the amount of \$19,742.37 plus applicable taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 15-05-07

RESOLUTION N° 15-05-07

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er avril au 30 avril 2015:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1st and April 30th, 2015:

Salaires et avantages sociaux: 1 348 617 \$

Salaries and fringe benefits: \$ 1,348,617

Fournisseurs:	733 020 \$	Suppliers:	\$733,020
Achat d'eau:	63 000 \$	Water purchase:	\$63,000
Frais de financement:	223 419 \$	Financing costs:	\$223,419
Remboursement en capital – Dette à long terme :	2 038 000 \$	Principal reimbursements - long term debt:	\$2,038,000
Total des déboursés:	4 406 056 \$.	Total disbursements:	\$4,406,056.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Viaduc Rockland - travaux et services professionnels d'ingénierie d'urgence

RÉSOLUTION N° 15-05-08

RESOLUTION N° 15-05-08

Objet : Viaduc Rockland - travaux et services professionnels d'ingénierie d'urgence

Subject : Rockland Overpass - Urgent Repairs and Engineering Professional Services

ATTENDU QUE des réparations urgentes ont été requises pour maintenir l'intégrité structurale du viaduc Rockland et assurer la sécurité des usagers;

WHEREAS urgent repairs were required to the Rockland overpass in order to preserve its structural integrity and ensure the safety of users;

ATTENDU QUE toute dépense concernant le viaduc Rockland est partagée 50-50 entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal;

WHEREAS any expense related to the Rockland overpass is shared 50-50 between Town of Mount Royal and Ville de Montréal;

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt des parties que la Ville de Montréal agisse comme maître d'œuvre dans ce dossier;

WHEREAS it is in the best interest of the parties that Ville de Montréal act as project coordinator in this file;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 126 900 \$ représentant la portion de la Ville de Mont-Royal pour les travaux et services professionnels d'ingénierie d'urgence exécutés entre l'automne 2014 et l'hiver 2015;

To authorize and expense of \$ 126 900 representing the Town's share of the required urgent repairs and Engineering Professional Services carried out between Fall 2014 and Winter 2015;

D'imputer cette dépense au projet 2 144 financé par le règlement d'emprunt E-1403.

To charge this expense to project 2144 financed by loan by-law E-1403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 15-05-09

RESOLUTION N° 15-05-09

Objet : Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

Subject : Reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks in the Town of Mount Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 2 575 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012, 2013, 2014 et 2015 pour la reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs de la Ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie GROUPE TNT INC., le contrat (C-2015-27) à cette fin, aux prix unitaires soumis d'un montant total de 2 337 993,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance:

Règlement d'emprunt E-1502 Règlement d'emprunt E-1403 Règlement d'emprunt E-1303 Règlement d'emprunt E-1201

Imputation:

Projet : 2 085 - Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 2 337 993,63 \$ (taxes incluses)
Crédits : 2 351 318,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$2,575,000.00 (taxes included) within the 2012, 2013, 2014 and 2015 Capital Expenditures Program (PTI) for the reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer, GROUPE TNT INC., the contract (C-2015-27) to undertake this work, with the unit prices submitted, for a total of \$2,337,993.63 taxes included in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:

Loan by-law E-1502 Loan by-law E-1403 Loan by-law E-1303 Loan by-law E-1201

Appropriation:

Project: 2 085 - "Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$2,337,993.63 (taxes included)
Credits: \$2,351,318.22.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Rejeter les soumissions pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage structural

RÉSOLUTION N° 15-05-10

Objet : Rejeter les soumissions pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage structural

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçus pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage structural (C-2015-41).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-05-10

Subject : Reject the Tenders for the Rehabilitation of Water Mains Using Structural Cured-in-place Pipe

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To reject the tenders received for rehabilitation of water mains using structural cured-in-place pipe (C-2015-41).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Réaménagement d'espaces verts

RÉSOLUTION N° 15-05-11

Objet : Réaménagement d'espaces verts

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 65 000 \$ pour l'achat des matériaux nécessaires pour l'aménagement paysager de la portion engazonnée situé sur le chemin Dunraven le long de l'école St-Clément, à l'intersection de l'avenue Plymouth et le chemin Duncan le long de Wawanesa ainsi que sur chemin Netherton le long de l'école secondaire Pierre-Laporte;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux requis pour l'aménagement paysager de la portion engazonnée situé sur le chemin Dunraven le long de l'école St-Clément, à l'intersection de l'avenue Plymouth et le chemin Duncan le long de Wawanesa ainsi que sur chemin Netherton le long de l'école secondaire Pierre-Laporte le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Imputation:
Projet 1 135 - Réaménagement d'espaces verts

Compte budgétaire: 22-300-00-719

Crédits: 59 353,66 \$

Provenance:
Fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-05-11

Subject : Redevelopment of green spaces

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense of \$65,000 for buying the necessary materials to refurbish the grass portions located on Dunraven Road along St-Clément School, at Plymouth Avenue and Duncan Road intersection along Wawanesa, and Netherton Road along Pierre-Laporte High School;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work in order to relandscape the grass portions located on Dunraven Road along St-Clément School, at Plymouth Avenue and Duncan Road intersection along Wawanesa, and Netherton Road along Pierre-Laporte High School, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Project 1,135 - "Réaménagement d'espaces verts"

Budget account: 22-300-00-719

Credits: \$59,353.66

Source:
Park Fund.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Aménagement d'un nouveau parc de course pour chiens

RÉSOLUTION N° 15-05-12

Objet : Aménagement d'un nouveau parc de course pour chiens

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour l'aménagement d'un nouveau parc de course pour chiens sur le chemin Dunkirk le long de l'école secondaire Mont-Royal entre les avenues Montgomery et Glencoe;

RESOLUTION N° 15-05-12

Subject : Development of a New Dog Run Park

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense of \$50,000 for the development of a new dog run park on Dunkirk Road along Mount Royal High School between Montgomery and Glencoe Avenues;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires pour l'aménagement d'un nouveau parc de course pour chiens sur le chemin Dunkirk le long de l'école secondaire Mont-Royal entre les avenues Montgomery et Glencoe, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'autoriser un emprunt de 50 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme dans un période de 5 ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Imputation:
Projet 1 145 - Aménagement d'un nouveau parc de course à chiens

Compte budgétaire: 22-300-00-719

Crédits: 45 656,66 \$

Provenance : Fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to undertake the necessary for the development of a new dog run park on Dunkirk Road along Mount Royal High School between Montgomery and Glencoe Avenues, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To authorize a loan of \$50,000 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a period of 5 years;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Project 1,145 - "Aménagement d'un nouveau parc de course à chiens"

Budget account: 22-300-00-719

Credits: \$45,656.66

Source: Working Fund.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépenses supplémentaires - Remplacement de sections de clôtures au parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 15-05-13

Objet : Dépenses supplémentaires - Remplacement de sections de clôtures au parc Mohawk

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 5 834,98 \$ (taxes incluses) pour les travaux de remplacement de section de clôtures au parc Mohawk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 5 834,98 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme en cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 15-05-13

Subject : Additional costs - Replacement of fence sections at Mohawk Park

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$5,834.98 (taxes included) for the replacement of fence sections at Mohawk Park, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorise a loan of \$5,834.98 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Provenance :
Fonds de roulement

Source:
Working fund

Imputation : Projet : 1 253 (PTI 2013 et 2014) -
Remplacement de sections de clôture au Parc
Mohawk

Appropriation: Project : 1 253 (PTI 2013 and
2014) - "Remplacement de sections de clôture au
Parc Mohawk"

Compte budgétaire : 22-700-00-719.

Budget account: 22-700-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Achats regroupés avec la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en sel de déglacage

RÉSOLUTION N° 15-05-14

RESOLUTION N° 15-05-14

**Objet : Achats regroupés avec la Ville de
Montréal pour l'approvisionnement en sel de
déglacage**

**Subject : Group purchasing of de-icing salt
with the City of Montreal**

ATTENDU QUE: la Ville de Mont-Royal désire
adhérer au regroupement d'achats, coordonné
par la Ville de Montréal, pour l'approvisionnement
de sel de déglacage pour l'hiver 2015-2016;

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to
be part of group purchasing coordinated by the
City of Montreal, for the purchase of de-icing salt
for winter 2015-2016;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est
résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor John Miller, and
resolved:

De confier à la Ville de Montréal le processus
d'appel d'offres menant à l'adjudication du contrat
d'achat regroupé pour le sel de déglacage
nécessaire aux activités de la municipalité.

To entrust to the City of Montreal the process for
awarding group purchasing contracts for the
purchase of the street de-icing salt required for
the Town activities.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Achat regroupé de carburants avec la Ville de Montréal

RÉSOLUTION N° 15-05-15

RESOLUTION N° 15-05-15

**Objet : Achat regroupé de carburants avec la
Ville de Montréal**

**Subject : Group purchasing fuels with the
City of Montreal**

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire
adhérer au regroupement d'achats, coordonné
par la Ville de Montréal, pour l'acquisition de
carburants;

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to
be part of group purchasing coordinated by the
City of Montreal, for fuels acquisition;

ATTENDU QUE : la Ville de Mont-Royal a intérêt
à participer au regroupement d'achats dans le but
de bénéficier des prix avantageux qui découlent
de l'acquisition de carburants en grande quantité;

WHEREAS it is in the interest of Town of Mount
Royal to participate in group purchasing to
benefit from reduced prices resulting from bulk
purchasing of fuel;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est
résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor John Miller, and
resolved:

De confier à la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour l'acquisition de carburants nécessaire aux activités de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Fourniture d'enrobés bitumineux

RÉSOLUTION N° 15-05-16

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 132 000 \$ (taxes incluses) en 2015 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION D.J.L. le contrat (C-2015-23) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 131 065,76 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015

Imputation:
02-413-00-622 - Matériaux - Aqueducs (réparation de bris) 35 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériel - Réparations des surfaces suite entretien 35 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 - Matériel - Entretien des rues 62 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Dépenses supplémentaires - Réfection de toiture

RÉSOLUTION N° 15-05-17

Objet : Dépenses supplémentaires - Réfection de toiture

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

To entrust to the City of Montreal the process for awarding group purchasing contracts for the purchase of fuel required for the Town activities.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-05-16

Subject : Supply of asphalt mixes

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$132,000 (taxes included) in 2015 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION D.J.L. the contract (C-2015-23) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$131,065.76 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-413-00-622 - "Matériaux - Aqueducs (réparation de bris)" 35 000 \$ (taxes included)

02-415-00-622 - "Matériel - Réparations des surfaces suite entretien" 35 000 \$ (taxes included)

02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues" 62 000 \$ (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-05-17

Subject : Additional costs - Roofs repairs

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 680,21 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de toiture et soffites avec revêtement d'aluminium au 1275 chemin Dunkirk (Pizzaiolo) et au 3201 boulevard Graham (Gelateria), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 4 680,21 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 234 (PTI 2014) - Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Pizzaiolo - 1275 Dunkirk

1 244 (PTI 2014) - Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Gelateria - 3201 Graham

Compte budgétaire : 22-300-00-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional expense for the amount of \$4,680.21 (taxes included) for the replacement of roofs and soffits with aluminium siding at 1275 Dunkirk Road (Pizzaiolo) and 3201 Graham Boulevard (Gelateria), which includes, as needed, all accessory costs;

To authorise a loan of \$4,680.21 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project : 1 234 (PTI 2014) - « Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Pizzaiolo - 1275 Dunkirk »

1 244 (PTI 2014) - « Remplacement de toiture et de soffite avec revêtement d'aluminium - Gelateria - 3201 Graham »

Budget account: 22-300-00-726.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Cession du contrat de main-d'œuvre et matériel pour la Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 15-05-18

Objet : Cession du contrat de main-d'œuvre et matériel pour la Sécurité publique

ATTENDU QUE le 20 juin 2011, par l'adoption de sa résolution No 11-06-19, la Ville accordait à la firme Sécurité des Deux-Rives Ltée le contrat ayant pour objet la main-d'œuvre et le matériel pour la Sécurité publique de la Ville de Mont-Royal;

ATTENDU QUE le 3 mai 2015, la société Garda procédait à l'acquisition de Sécurité des Deux-Rives Ltée;

ATTENDU la clause 4.9 du cahier des charges du contrat;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De consentir à la cession du contrat de main-d'œuvre et matériel pour la Sécurité publique (contrat C-2011-27) de la firme Sécurité des Deux-Rives Ltée à la firme Garda.

RESOLUTION N° 15-05-18

Subject : Assignment of the Public Security labour and equipment contract

WHEREAS on June 20, 2001, by adopting its Resolution No. 11-06-19, the Town awarded to the Sécurité des Deux-Rives Ltée firm the labour and equipment contract for Town of Mount Royal Public Security;

WHEREAS on May 3, 2015, the Garda company acquired Sécurité des Deux-Rives Ltée;

WHEREAS clause 4.9 of the specifications of the contract;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To consent to the assignment of the Public Security labour and equipment contract (contract C-201127) from the Sécurité des Deux-Rives Ltée firm to the Garda firm.

D'autoriser le greffier à signer ce consentement à la cession.

To authorize the Town Clerk to execute the aforementioned consent to assignment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie - Fabrication des compartiments d'entreposage aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 15-05-19

RESOLUTION N° 15-05-19

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie - Fabrication des compartiments d'entreposage aux Travaux publics

Subject : Bid Weighting and Evaluation System for Engineering Professional Services - Manufacturing of Storage Compartments at Public Works

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.1. de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

WHEREAS under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), where a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la fabrication des compartiments d'entreposage aux Travaux publics;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for engineering professional services for the manufacturing of storage compartments at Public Works;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie pour la fabrication des compartiments d'entreposage aux Travaux publics;

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for the manufacturing of storage compartments at Public Works;

De désigner Mmes Isabel Tardif et Hala Gébrine et M. Daniel Verner membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions dans le cadre de ce mandat.

To appoint Mrs. Isabel Tardif, Mrs. Hala Gébrine and Mr. Daniel Verner as members of the selection committee responsible for evaluating the proposals for this contract.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-05-20

RESOLUTION N° 15-05-20

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

PROPOSITION D'AMENDEMENT

MAIN MOTION

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

« ATTENDU le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le bien collectif que constitue les vues urbaines de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le bien collectif que constitue l'architecture caractéristique des phases de développement (phases I, II et III inscrites au PIIA) de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le rôle du CCU de promouvoir et de préserver le cadre bâti, les vues urbaines et le couvert végétal de Ville Mont-Royal;

ATTENDUS que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 24 avril 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

- 996 Canora : la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain;
- 149 Vivian : la construction d'une nouvelle maison pour laquelle il y aura 2 patios qui hypothèquent inutilement le couvert végétal du terrain;
- 149 Vivian : l'architecte au dossier est membre du CCU et ne paraît pas préoccupé de la protection du couvert végétal d'un terrain privé;

ATTENDUS que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 8 mai 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

- 603 Stanstead : la proposition d'agrandissement et de l'élévation d'une partie du toit va engendrer un bris d'harmonie avec la maison qui y est jumelée;
- 1280 Sherwood : la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain;

DE retirer ces quatre dossiers de la proposition au point URBANISME et de les retourner au CCU pour des bonifications et les rendre plus conformes aux caractéristiques particulières de Ville Mont-Royal décrites dans les attendus.».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 24 avril 2015 et du 8 mai 2015 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

"WHEREAS the Garden City characterizes Town of Mount Royal;

WHEREAS the urban landscapes of Town of Mount Royal constitute a public asset;

WHEREAS the characteristic architecture of the development phases (phases I, II and III stipulated in the PIIA) of Town of Mount Royal constitutes a public asset;

WHEREAS it is the CCU's role to promote and preserve Town of Mount Royal's built framework, urban landscapes and vegetation cover;

WHEREAS certain cases from the CCU session held on April 24, 2015, are problematic, namely the following residences:

- 996 Canora: the disappearance of a significant area of vegetation cover in a rear portion of the yard;
- 149 Vivian: the construction of a new house with two patios that will needlessly take up the property's vegetation cover;
- 149 Vivian: the architect in charge of the project is a CCU member and does not appear to be concerned with protecting vegetation cover on a private property;

WHEREAS certain cases from the CCU session held on May 8 2015, are problematic, namely the following residences:

- 603 Stanstead: a proposal to build an addition and elevate part of the roof will break with the symmetrical character of the semi-detached house;
- 1280 Sherwood: the disappearance of a significant area of vegetation cover in a rear portion of the yard;

TO withdraw these four case files from the URBAN PLANNING item of the proposal and return them to the CCU so that they can be improved and adapted in compliance with Town of Mount Royal's particular characteristics described above."

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the April 24, 2015 and May 8, 2015 meetings of the Planning Advisory Committee;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 avril 2015:

Plan N°2 : 519, Lazard pour « remise et terrasse en bois »;

Plan N°5 : 950, Dunsmuir pour « Aménagement paysager- nouvelles terrasses, remise et pergola »; Sous réserve de : « Étoffer les colonnes 4x4. La pergola doit respecter une marge de recul de 2m depuis les lignes de propriété et il faut soumettre les détails de la partie couverte pour évaluation avant installation »;

Plan N°6 : 465, Beverley pour « terrasse couverte »; « Un CES de la surface en béton est requis pour référence future »;

Plan N°7 : 2375, Lucerne pour « Aménagement pour le pavillon des ventes pour le projet des condos 'Eden' »; « Préférence pour une pose du bois dans le sens vertical »;

Plan N°8 : 476, Leacross pour « Modification au permis – garde-corps »; Sous réserve de : « respecter une bande verte de 5 pieds »;

Plan N°9: 2285, Cambridge pour « modification au permis émis – rajout d'une fenêtre au sous-sol »;

Plan N°11 : 906, Canora pour « Terrasse et balcon arrière »;

Plan N°12 : 680, Aberdare pour « Modification intérieure et extérieure – modification des ouvertures et ajout d'un puits de lumière »; « Les puits de lumière ne figurent pas sur les plans et les matériaux de la frise au-dessus des ouvertures du rez-de-chaussée ne sont pas spécifiés; les plans doivent être corrigés avant l'émission du permis »;

Plan N°14 : 422, Dobie pour « Agrandissement arrière et au-dessus du garage »;

Plan N°16 : 1779, Laird pour « Galerie en béton »;

Plan N°19 : 149, Vivian pour « Nouvelle maison sur un terrain vacant (adjacent au 147, Vivian) et les échantillons »; « la brique ROCKBRIDGE GLENGARRY est approuvée, l'autre échantillon est trop rustique »;

Plan N°20 : 1725, Dumfries pour « Modification aux ouvertures approuvées »; « de la modification de la fenêtre du mur - d'octogonale à carrée - et rajout des puits de lumière sur l'arrière. Les puits de lumière sur la façade donnant sur Dumfries ne sont pas approuvés »;

ET

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 24, 2015:

Plan No.2: 519 Lazard for "Cabana and deck";

Plan No.5: 950 Dunsmuir for "Landscaping – new decks, cabana and pergola"; Subject to: "beefing up 4 x 4 columns. Pergola must respect 2m setback from property lines and must submit details of covered section details for evaluation before installation";

Plan No.6: 465 Beverley for "Covered deck"; "CES calculation is required for concrete surface for future reference";

Plan No.7: 2375 Lucerne for "Sales building for the 'Eden' condos project"; "Wood grain preferred in a vertical installation";

Plan No.8: 476 Leacross for "Modification to permit - Railing"; Subject to: "5ft green band to be respected";

Plan No.9: 2285 Cambridge for "modification to existing permit – adding a basement window";

Plan No.11: 906 Canora for "Deck and rear balcony";

Plan No.12: 680 Aberdare for "Interior and exterior modification – Openings 'modification and addition of skylights"; "Skylights are not shown in plans, and materials of frieze over the ground floor openings are not specified; plans to be corrected before permit is issued";

Plan No.14: 422 Dobie for "Addition; at rear and above the garage";

Plan No.16: 1779 Laird for "Concrete balcony";

Plan No.19: 149 Vivian for "New home on an vacant lot (adjacent to 147 Vivian) and material samples"; "ROCKBRIDGE GLENGARRY brick approved, other sample too rustic";

Plan No.20: 1725 Dumfries for "Modification to the approved openings"; "For modification to wall window from octagonal to square and adding rear skylights. No skylights approved on the Dumfries façade";

AND

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°21 : 7, Roselawn pour « Agrandissement latéral et arrière » ayant été refusé par le CCU lors de sa réunion du 24 avril 2015;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 8 mai 2015:

Plan N°3 : 326, Lethbridge pour « Modification apportée au plan – élévation arrière et terrasse »;

Plan N°4 : 351, Glengarry pour « Terrasse et pergola en bois »; Sous réserve de : « Réviser la structure. Les traverses en bois 1 x 3 sont trop fragiles »;

Plan N°5 : 552, Walpole pour « Terrasse en 'Trex' et pergola »;

Plan N°6 : 373, Greenoch pour «Terrasse en bois »;

Plan N°7 : 359, Devon pour « Ajout au permis émis – perron et marches en bois et marquise »; Suggéré de réviser le dessin afin d'amener la marquise et la terrasse à la même largeur d'ouverture que celle de la porte patio; Sous réserve que « le code de bâtiment exige un garde-corps; soumettre les détails du garde-corps pour approbation »;

Plan N°9 : 603, Stanstead pour « Re-soumission – agrandissement au 2ème étage »; Sous réserve : « de retravailler la zone de la pente du toit pour éviter la noue dans le toit » ;

Plan N°10 : 330, Grenfell pour «Agrandissement – transformer un solarium existant »; Sous réserve de : « Avant l'émission du permis, un plan montrant l'aménagement du balcon est requis »;

Plan N°11 : 740, Marlboro pour «Terrasse en bois »;

Plan N°14 : 1280, Sherwood pour «Terrasse en bois »; Approuvé seulement pour la terrasse;

Plan N°16 : 60, Lazard pour « Agrandissement »; Sous réserve : « de reproduire les soffites présentés sur l'agrandissement »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 avril 2015:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) Plan No. 21: 7 Roselawn for "rear and side addition" that received a refused recommendation from the CCU at its April 24, 2015 meeting;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 8, 2015:

Plan No.3: 326 Lethbridge for "Modification to the plan – rear elevation and deck";

Plan No.4: 351 Glengarry for "Wooden deck and pergola"; Subject to: "Review structure; 1x3 wooden members too flimsy";

Plan No.5: 552 Walpole for " Deck and 'Trex' pergola";

Plan No.6: 373 Greenoch for "Wooden deck";

Plan No.7: 359 Devon for "modification to permit issued – Stoop, wooden steps and canopy"; Suggest to review design to extend canopy and deck to same length than the patio door opening; Subject to: 'Building Code requires a railing; submit railing detail for approval';

Plan No.9: 603 Stanstead for "Resubmission – addition to the 2d floor"; Subject to: rework the roof slope/area to avoid the valley;

Plan No.10: 330 Grenfell for "Addition – convert an existing solarium"; Subject to: "Before issuing permit a site plan showing balcony layout is required";

Plan No.11: 740 Marlboro for "Wooden deck";

Plan No.14: 1280 Sherwood for "Wooden deck"; Approval for terrace only;

Plan No.16: 60 Lazard for "Addition"; Subject to: "reproducing exposed soffits on addition";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on April 24, 2015:

Plan N°3: 476, Simcoe pour « Changer le revêtement extérieur de brique pour de la pierre »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La proposition manque de directives et devrait être étudiée plus en profondeur. Un professionnel est recommandé pour les nouvelles finitions. Le revêtement entièrement en pierre est à éviter; l'insertion de matériaux plus légers sera nécessaire »;

Plan N°4: 2210, Ainsley pour « Re-soumission - ajout d'un solarium »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus; la conception ne permet pas l'intégration à la maison existante et la réunion des toits ne fonctionne pas. Il faut redessiner le projet pour qu'il s'intègre à l'architecture de la maison; un projet prévoyant un agrandissement plus important et un solarium plus restreint »;

Plan N°10 : 325, Vivian pour « Remplacer l'aluminium par de la pierre sur la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Doit respecter le dessin original; conserver les insertions de matériaux plus légers, mais pas d'acrylique »;

Plan N°18 : 455, Beverley pour « Modification à la façade – nouveau revêtement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le revêtement doit être en pierre naturelle tel que requis par les règlements. Le style actuel de la maison ne se prête pas à une telle transformation. Il est suggéré de consulter un architecte »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 8 mai 2015:

Plan N°8 : 50, Henley pour « Modification au toit – nouvelle forme pour les pentes de l'arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus : proposer un toit continu permet l'intégration avec le semi-détaché du voisin. Trouver une nouvelle solution, plus proche au dessin original ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

Plan No.3: 476 Simcoe for "Changing the brick exterior finish for stone"; REFUSED for the following reasons: "The proposed design lacks directions and should be studied further. A professional is recommended for new finishes. Avoid full stone application; inserts of lighter materials will be necessary";

Plan No.4: 2210 Ainsley for "Resubmission – adding a solarium"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments; integration with the existing home relative to design and roof connection is not working. Redesign to integrate with home's architecture; a concept with greater addition area and less solarium area";

Plan No.10: 325 Vivian for "Replacing aluminium by stone on the front facade"; REFUSED for the following reasons: "Must respect original design; maintain the lighter material insertions, but no acrylic";

Plan No.18: 455 Beverley for "Modification to the facade – new finishes"; REFUSED for the following reasons: "All materials must be of natural stone as required by the By-laws. Present style of home does not lend to this transformation. Suggest consulting an Architect";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 8, 2015:

Plan No.8: 50 Henley for "Modification to the roof – new roof configuration for the rear facade"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments: proposing a continuous roof does integrate with semi-detached neighbour. Find a new solution, closer to the original design".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

24. Adoption du Règlement No 1380-11 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux souffleuses à feuilles

RÉSOLUTION N° 15-05-21

Objet : Adoption du Règlement No 1380-11 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux souffleuses à feuilles

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement No 1380-11 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux souffleuses à feuilles a été précédé d'un avis de motion donné le 27 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement No 1380-11 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait aux souffleuses à feuilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Adoption du Règlement no 1340-5 modifiant le Règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la stérilisation et à la vente des animaux

RÉSOLUTION N° 15-05-22

Objet : Adoption du Règlement no 1340-5 modifiant le Règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la stérilisation et à la vente des animaux

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1340-5 modifiant le Règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la stérilisation et à la vente des animaux a été précédé d'un avis de motion donné le 27 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 15-05-21

Subject : Adoption of By-law No. 1380-11 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to leaf blowers

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1380-11 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to leaf blowers was preceded by a notice of motion given on April 27, 2015;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1380-11 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to leaf blowers.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-05-22

Subject : Adoption of By-law No. 1340-5 to amend By-law No. 1340 concerning the management and protection of cats and dogs with respect to the sterilization and sale of animals

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1340-5 to amend By-law No. 1340 concerning the management and protection of cats and dogs with respect to the sterilization and sale of animals was preceded by a notice of motion given on April 27, 2015;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1340-5 modifiant le Règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la stérilisation et à la vente des animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. **Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B (secteur Lucerne - Plymouth)**

RÉSOLUTION N° 15-05-23

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B (secteur Lucerne - Plymouth)

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU le bien collectif que constitue le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal;

ATTENDU l'importance de préserver les vues urbaines de Ville Mont-Royal;

ATTENDU le règlement no 1317 (PIIA);

ATTENDU que le secteur Plymouth – Lucerne constitue une porte d'entrée dans Ville Mont-Royal;

ATTENDU que cette vitrine doit promouvoir les caractéristiques urbaines spécifiques à Ville Mont-Royal;

ATTENDU le bien fondé du caractère minimaliste des affichages permis sur le territoire de Ville Mont-Royal;

ATTENDU l'absence de consultation du CCU dans ce dossier et des recommandations qui s'en suivront;

De déposer la proposition apparaissant au point 26 de sorte de :

Attendre le résultat de la consultation du CCU et le dépôt de son rapport sur ce sujet;

Procéder à l'analyse du rapport et des recommandations du CCU par le Conseil.».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1340-5 to amend By-law No. 1340 concerning the management and protection of cats and dogs with respect to the sterilization and sale of animals.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-05-23

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-173 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to signage permitted in zones C-203-A and C-203-B (Lucerne - Plymouth sector).

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

"WHEREAS the character of Town of Mount Royal's Garden City constitutes a public asset;

WHEREAS we have considered the importance of preserving the urban landscape of Town of Mount Royal;

WHEREAS By-law No. 1317 (PIIA);

WHEREAS the Plymouth – Lucerne sector constitutes an entryway into Town of Mount Royal;

WHEREAS this entryway must showcase Town of Mount Royal's unique urban characteristics;

WHEREAS we have considered the merits of the minimalist signage permitted in Town of Mount Royal;

WHEREAS we have considered the lack of consultation of the CCU on this matter and the recommendations that will follow;

To submit the proposal found in item 26 so as to:

Wait for the CCU consultation results and their report on this matter;

Have the Council analyze the report and the CCU's recommendations.".

This motion failed for lack of second.

PROPOSITION PRINCIPALE

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que le projet de Règlement no 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le projet de Règlement no 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B a été précédé d'un avis de motion donné le 25 mai 2015;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement n° 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement n° 1310-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à l'affichage permis dans les zones C-203-A et C-203-B, à son contenu et aux conséquences de son adoption lundi, le 8 juin 2015 à 18 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

27. **Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'urbanisme**

RÉSOLUTION N° 15-05-24

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

MAIN MOTION

1. Notice of motion

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-173 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to signage permitted in zones C-203-A and C-203-B will be presented for adoption at a future Council meeting;

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-173 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to signage permitted in zones C-203-A and C-203-B was preceded by a notice of motion given on May 25, 2015;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-173 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to signage permitted in zones C-203-A and C-203-B;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-173 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to signage permitted in zones C-203-A and C-203-B, its content and the consequences of its adoption on Monday, June 8, 2015 at 18:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 15-05-24

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1408-3 to amend the Planning Program with respect to the adoption of a Special Planning Program

MAIN MOTION

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

« ATTENDU l'importance des partenaires publics dans la revitalisation d'une zone du secteur industriel et leur adhésion au projet de revitalisation (Ministère du Transport du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, agglomération de Montréal, Ville de Montréal, Société de Transport de Montréal, arrondissements de Côte des Neiges – Notre Dame de Grâce et Saint-Laurent, ville de Côte Saint-Luc);

ATTENDU l'absence de projets de développement émanant de Ville Mont-Royal qui incluraient une mixité résidentielle et commerciale et qui seraient associés à la revitalisation de la zone du secteur industriel identifiée dans le projet de PPU, déposé à la séance du Conseil municipal du 25 mai 2015;

ATTENDU l'examen par la Commission économique de Montréal du projet d'un promoteur privé visé par la zone faisant l'objet du projet de PPU, déposé à la séance du Conseil municipal du 25 mai 2015;

ATTENDU l'examen par la Commission municipale du Québec de la concordance du Plan d'urbanisme (règlement 1408-2) et des règlements actuels touchant l'urbanisme à Ville Mont-Royal;

De déposer la proposition apparaissant au point 27 de sorte de :

Sursoir à l'Avis de motion et à l'adoption du premier Projet de règlement No 1408-3 modifiant le Plan d'urbanisme en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme;

Attendre le dépôt du rapport de la Commission économique de Montréal et de ses conclusions (projet d'un promoteur privé);

Attendre les recommandations des commissaires de la Commission municipale du Québec chargés de vérifier la concordance du Plan d'urbanisme (règlement No 1408-2) avec les règlements d'urbanisme en vigueur;

Voir à étudier d'autres projets de développement qui incluent une mixité résidentielle et commerciale et qui seront associés à la revitalisation de la zone du secteur industriel visée par le projet de PPU, déposé à la séance du Conseil municipal du 25 mai 2015.».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

"WHEREAS we have considered the importance of public partners in the revitalization of an industrial sector zone and of their involvement in the revitalization project (Ministère du Transport du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, agglomeration of Montréal, Ville de Montréal, Société de Transport de Montréal, the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce and Saint-Laurent boroughs, and the City of Côte Saint-Luc);

WHEREAS we have considered the absence of development projects issued from Town of Mount Royal that would include residential and commercial mixing and be associated with the revitalization of the industrial sector zone mentioned in the PPU project, submitted at the Municipal Council meeting held on May 25, 2015;

WHEREAS we have considered the Commission économique de Montréal's analysis of the private developer's project targeting the zone mentioned in the PPU project, submitted at the Municipal Council meeting on May 25, 2015;

WHEREAS we have considered the Commission municipale du Québec's review of the conformity of the Planning Program (By-law No.1408-2) with Town of Mount Royal's current urban planning by-laws;

To submit the proposal found in item 27 so as to:

Defer the notice of motion and adoption of the first Draft By-law No. 1408-3 to amend the Planning Program with respect to the adoption of a Special Planning Program;

Wait for the submission of the Commission économique de Montréal's report and their conclusions (project of a private developer);

Wait for the recommendations from the Commission municipale du Québec's commissioners in charge of verifying the conformity of the Planning Program (By-law No. 1408-2) with the urban planning by-laws in effect;

Study other development projects that include residential and commercial mixing and that will contribute to the revitalization of the industrial sector zone targeted by the PPU project, submitted at the Municipal Council meeting held on May 25, 2015."

This motion failed for lack of second.

PROPOSITION PRINCIPALE

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que le projet de Règlement no 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme en ce qui à trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le projet de Règlement no 1408-3 modifiant le Règlement 1408 (Plan d'Urbanisme) a été précédé d'un avis de motion donné le 25 mai, 2015;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement n° 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme (règlement 1408) ;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement n° 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme (règlement n°1408) en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 17 juin, 2015 à 18 heures, soit au moins quinze (15) jours après la publication de l'avis public requis.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

MAIN MOTION

1. Notice of motion

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that Draft By-law No. 1408-3 to amend the Planning Program with respect to the adoption of a Special Planning Program will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), draft By-law No. 1408-3 to amend by-law No. 1408 (Planning Program) was preceded by a notice of motion given on May 25, 2015;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1408-3 to amend the Planning Program (by-law 1408) .

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1408-3 amending the Planning Program (by-law 1408) with respect to the adoption of a Specific Planning Program, its content and the consequences of its adoption, on June 17, 2015 at 18:00, being at least fifteen (15) days following publication of the required public notice.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

28. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le conseiller John Miller fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor John Miller reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

29. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 15-05-25

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour des séances ordinaires du conseil d'agglomération du 28 mai et du 18 juin 2015 et discuter de celles-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister aux réunions ordinaires du Conseil d'agglomération du 28 mai et du 18 juin 2015 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés lors de ces réunions, en se basant sur l'information présentée lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-05-25

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 28 and June 18, 2015 regular sittings of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the Agglomeration Council Regular sittings on the May 28 and June 18, 2015 and to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings thereof based on the information presented during the meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

31. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 15 et 11 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 33.

32. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 15-05-26

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

RESOLUTION NO. 15-05-26

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:33.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy